



Heritage familial maison de famille

Par **Senga75**, le **03/01/2016** à **12:48**

Bonjour ma mère a divorcé avec mon père depuis plus de 30 ans et c'est remarié il y a 26 ans mais au divorce de mes parents ma mère a racheté la part de mon père sur une maison qu'ils avaient achetée ensemble. Mais aujourd'hui si ma mère décède qu'elles sont les droits de son nouveau mari sur la maison sachant qu'il est arrivé juste avec ses vêtements
Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **03/01/2016** à **15:57**

Bonjour,
Sans disposition particulière, votre beau-père sera héritier du quart du patrimoine de votre mère en pleine propriété, donc bien sûr du quart de la maison qui appartient aujourd'hui exclusivement à votre mère.
Mais il peut y avoir des dispositions particulières telle la donation au dernier vivant...

Par **Senga75**, le **03/01/2016** à **17:33**

Même si il n'a rien eu à l'achat de la maison puisque cette maison était là avant qu'il se marie et sachant qu'au divorce de mes parents papier a été fait au notaire disant qu'elle a propriétaire unique

Par **youris**, le **03/01/2016** à **20:37**

bonjour,
comme époux de votre mère, votre beau-père a droit ce qu'indique janus2fr.
c'est la volonté de votre mère.
salutations